



Sommation de payer par un huissier

Par **chubaka**, le **17/04/2009** à **15:19**

Bonjour, rnj'ai reçu une sommation de payer et de régularisé une dette?rne suis débiteur d'une dette que je souhaite contesté.rnrnj'ai reçu par la poste une sommation de payer suite au passage d'un huissier de justice qui a laisser un avis de signification, rnle problème est le suivant, je ne me sent pas concerné par cette dette qui d'après moi est injustifié et je souhaite la contesté (comment faire),rnj'aimerais savoir si le courrier que j'ai reçu est valable car il y a pas eu de jugement, ni d'ordonnance.rnje ne sais pas exactement comment expliqué mon cas donc si besoin je communiqué plus d'information concernant cette affaire.rnrnmerci.

Par **Solaris**, le **18/04/2009** à **00:27**

Bonjour,rnLa sommation de payer est le préalable à l'engagement d'une procédure judiciaire.rnLorsque vous recevrez la convocation au tribunal ou lorsque vous aurez reçu la décision, vous pourrez contester et le juge tranchera.

Par **chubaka**, le **18/04/2009** à **12:15**

merci pour cette réponse.